

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

Le six octobre deux mille vingt -six à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, Mme Audrey MAZUREK, M. Pascal VAUZELLE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Didier VAUCHEL, Mme Ermelinda AMEAO, M. Thierry JOUE, Mme Rolande REBYFFE, M. Jean Claude SENAT, Mme Véronique DAVESNE, M. Jean-Michel TETU, Mme Ilda FELICIDADE, M. Priam PUCA, Mme Elena ROSSE, Mme Karen ROBIN, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Christina ANTUNES, M. Nicolas LHERBIER, Mme Vanessa WARSEE, Mme Céline WACOGNE, M. Patrick VISENTIN, Mme Cécile LAFFITTE, M. Benoît VANHERZECKE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean Jules MORTEO pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
M. Abdel BABACI pouvoir à Mme Ermelinda AMEAO
M. Michel LAVENTURE pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
M. Michael BOYER pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Laurent BARRAU pouvoir à Mme Cécile LAFFITTE,

Secrétaire de séance :

- M. Nicolas LHERBIER

N°20260610DEL70 : Subvention de fonctionnement versée au Comités des fêtes

Le Comité des fêtes, reprend une activité afin d'organiser et de promouvoir les manifestations festives et animations locales au bénéfice des habitants de la commune.

Afin de lui permettre de faire face aux dépenses liées à la reprise de son activité et à la mise en œuvre de ses premières actions, il est proposé au Conseil municipal d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7,

Vu l'avis favorable de la commission finances et vie économique du 22 septembre 2026 ;

Considérant que le Comité des fêtes, a pour objet l'organisation et l'animation des manifestations festives, culturelles et conviviales destinées à dynamiser la vie locale ;

Considérant que cette association reprend son activité et doit faire face aux dépenses nécessaires à son fonctionnement et à l'organisation des premières manifestations ;

Considérant l'intérêt communal que représente l'action du Comité des fêtes pour le développement du lien social et l'animation du territoire ;

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026**

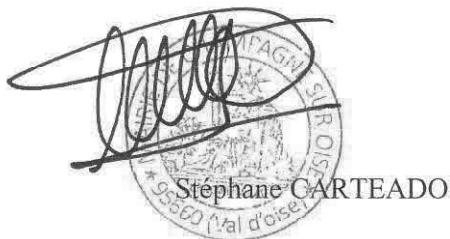
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour dont 5 pouvoirs)

APPROUVE, le versement de la subvention exceptionnelle de 4 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention

Pour extrait certifié conforme
Champagne-sur-Oise, le 07 octobre 2026

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 30 septembre 2026
Nombre de membres : 29
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Dont pouvoirs : 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 01343-20261007-2026 0610DEL